

Commune

de

**HEILIGENSTEIN**

67140 HEILIGENSTEIN

☎ : 03 88 08 90 90

Fax : 03 88 08 46 17

E-Mail : [mairie@heiligenstein.fr](mailto:mairie@heiligenstein.fr)



## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°29/2024

Portant réglementation de la circulation et du stationnement sur la

- RD 35,
- Rue du Rempart,
- Rue de l'Ours,
- Rue des Fleurs

lors du déroulement de la Fête du Klevener

**Du Vendredi 09 août au Lundi 12 août 2024**

En agglomération

### **Monsieur le Maire de HEILIGENSTEIN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie;

Vu la demande présentée par le Syndicat Viticole et l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Heiligenstein en date du 01/07/2024

Considérant que l'organisation de la Fête du Klevener de Heiligenstein nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement sur l'ensemble de la traverse d'agglomération, ainsi que Rue du Rempart, Rue de l'Ours, et Rue des Fleurs à partir de 8 heures du 09/08/2024 jusqu'au 12/08/2024 à 12 heures.

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

**Durant toute la durée de la Fête du Klevener, le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits sur :**

- la RD35, sur le tronçon compris entre le n° 49 Rue Principale et la rue Ehret, Wantz,
- dans la Rue du Rempart,
- la Rue des Fleurs,
- la Rue de l'Ours,

**Cette restriction ne s'applique pas aux véhicules de lutte contre l'incendie, de police, aux ambulances**

## **Article 2 : Durée de l'interdiction :**

Du vendredi 09 août 2024 à partir de 8 heures au lundi 12 août 2024 jusqu'à 12 heures.

## **Article 3 :**

**Pendant toute la durée de la Fête :**

► **les Autocars et les poids lourds** emprunteront la déviation mise en place par les organisateurs, comme suit :

Dans les deux sens de circulation, le jalonnement de la déviation sera le suivant :

- RD 42 entre Barr et Gertwiller
- RD 1422 entre Gertwiller et Goxwiller
- RD 422 entre Goxwiller et Obernai
- RD 426 entre Obernai et Bernardswiller
- RD 109 entre Bernardswiller et le giratoire RD 109/35

► **TOUS LES AUTRES VEHICULES**, (autres que les autocars et poids lourds), emprunteront la déviation mise en place par les organisateurs, comme suit :

En venant de Barr :

- Rue Principale,
- A droite par le Höeffelweg et le Gaesselweg
- Rue Ehret Wantz,
- Reprendre à droite, Rue Principale

En venant d'Ottrott, de St Nabor, ou de Bernardswiller

- Rue Principale,
- A droite par la Rue du Kritt,
- A gauche par la Rue du Jungholz,
- Continuer tout droit par la Rue de la Paix,
- A gauche Rue des châteaux,
- A droite rejoindre la Rue de la Montagne
- Redescendre sur la Rue Principale par le chemin « Grimmweg »

## **Article 4 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière temporaire (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les organisateurs de la fête

## **Article 5 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

## **Article 6 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 7 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

**Article 8 :**

M. le Maire de la commune de **HEILIGENSTEIN**, le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Délégué Militaire Départemental du Bas-Rhin à Strasbourg,
- le Président du Conseil Départemental (D.R.T.D./S.E.R.D. et Bureau des Transports)
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BARR et OBERNAI,
- le Responsable de l'unité de gestion du trafic du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- le Responsable du Centre Technique du Conseil Départemental de BARR,
- le Chef de la Police Municipale de BARR
- Messieurs les Maires des communes de Barr, Bernardswiller, St Nabor, et Ottrott,
- Les Présidents du Syndicat viticole et de l'Amicale des Sapeurs-pompier.

A Heiligenstein, le 02 juillet 2024  
Le Maire  
Jean-Georges KARL



